



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/18456  
14 novembre 1986

ORIGINAL : FRANCAIS

---

LETTRE DATEE DU 13 NOVEMBRE 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir convoquer d'urgence le Conseil de sécurité pour qu'il puisse examiner la grave situation qui prévaut en ce moment dans la partie nord de mon pays, occupée par la Libye voisine.

En effet, outre l'occupation flagrante et inadmissible de la région septentrionale, grande de 550 000 kilomètres carrés, les ingérences perpétuelles dans les affaires intérieures et extérieures de la République du Tchad, les actes répétés d'agression, de déstabilisation et de terrorisme dans mon pays, le régime terroriste et expansionniste de Tripoli vient de franchir un autre pas dans l'escalade de la guerre en procédant à un massacre systématique et collectif des populations civiles innocentes de la zone occupée.

Sur instructions de mon gouvernement, je tiens à faire à ce sujet une déclaration devant le Conseil de sécurité.

Je vous prie de trouver ci-joint un mémorandum y afférent à distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mahamat Ali ADOUM

Annexe

Mémoire daté du 13 novembre 1986

L'occupation militaire libyenne du nord du Tchad a commencé en 1972 par ce qui est communément appelé "la bande d'Aouzou", en fait, une région d'une superficie de 114 000 kilomètres carrés. Depuis lors, cette occupation n'a cessé de s'étendre, atteignant en août 1983 550 000 kilomètres carrés, soit toute la Préfecture du Borkou-Ennedi-Tibesti, à l'issue d'une offensive militaire tant aérienne que terrestre d'une envergure sans précédent.

Depuis cette date, la Libye renforce quotidiennement sa présence militaire en construisant des aérodromes capables d'accueillir tous types d'appareils militaires, en installant des systèmes de communication et de défense sophistiqués.

Dans le même temps, l'administration civile libyenne s'est installée. La "libyanisation" du nord du Tchad est ainsi entamée par la destruction de toute identité tchadienne, l'imposition de la langue arabe au lieu et à la place du français, du livre vert comme seule philosophie politique et celle du dinar libyen comme seule monnaie d'échange.

Qui plus est, les occupants libyens ont organisé les déportations des jeunes femmes et des enfants et le pillage du bétail et des ressources naturelles de la zone occupée.

Plus récemment, les libyens ont entrepris d'enrôler de force les hommes valides dans la "légion islamique", une armée de mercenaires de toutes nationalités; les populations en zone occupée, excédées par la présence libyenne dont elles ont pris conscience du danger, se sont révoltées contre l'occupant. Ce faisant, elles ont, par un sursaut nationaliste, voulu se libérer du joug libyen.

Comme on pouvait s'y attendre, la réaction libyenne fut brutale et sauvage :

- Massacres collectifs;
- Populations déportées;
- Palmeraies incendiées.
- Bétail décimé.

Le Borkou-Ennedi-Tibesti est aujourd'hui une terre de désolation. Les rescapés de cet enfer ont provisoirement trouvé refuge dans les montagnes. Mais là aussi, ils sont voués à une mort lente tant par la faim, la soif, le froid que la chasse à l'homme que pratique l'occupant.

Et le calvaire des populations de la zone occupée continue ces jours-ci par des bombardements aériens et terrestres intensifs de toutes les localités de la région, et plus particulièrement Gourma, Gouro et Ounianga avec des bombardiers Sukhoi et Tupolev 22, des chars et de l'artillerie lourde.

Ces actes de barbarie, de sauvagerie et de génocide que l'occupant libyen est en train de perpétrer contre des populations civiles sans défense ont conduit le Gouvernement de la République du Tchad à porter à la connaissance de la communauté internationale la grave situation ainsi créée afin qu'elle prenne ses responsabilités en exerçant des pressions sur le régime libyen pour l'amener à y mettre immédiatement fin et à retirer ses troupes d'occupation sans délai du territoire tchadien.

-----

